

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 621 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2025, le règlement suivant a été adopté :

- *Règlement n° 621 relatif à la prévention incendie;*

Le règlement n° 620 entre en vigueur le 12 novembre 2025, jour de sa publication sur le site Web de la Ville de Ville-Marie, et est aussi disponible pour consultation au bureau du greffe situé au bureau temporaire de l'hôtel de ville au 22 D, rue Sainte-Anne à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 12 novembre 2025.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 12 novembre 2025

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 novembre 2025.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers
Directrice générale et secrétaire-trésorière